

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 24 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-sept mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, , José PEREIRA, Yvon PERROT, Christophe REFFIENNA.

**Absents excusés** : Anthony TORNIL pouvoir à Christophe REFFIENNA, Béatrice MARAND pouvoir à José PEREIRA.

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne COURCIER

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 22 Février 2024 et du 03 Mai 2024

**OBJET** : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2024,  
Vu la proposition présentée par l'agence France Locale

Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**A voté à l'unanimité**

**DÉCIDE** :

- D'ouvrir une ligne de trésorerie auprès l'agence France Locale et aux conditions suivantes :

Montant : 40 000 Euros  
Date d'entrée en vigueur  
Date de remboursement final  
Montant de l'encours plafond

A définir  
364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur  
**40 000 Euros**

### Conditions financières

Taux d'intérêt **Ester +0.59%** mensuel base exact/360  
[Ester flooré à 0]

Commission de non-utilisation **0.10%** mensuel base exact/360  
Commission d'engagement **0.10%** de l'encours plafond

Préavis tirage/remboursement (J-1) 16H00  
Envoi avis tirage/remboursement Portail bancaire uniquement [**Profil gestion**]

Montant min tirage/remboursement 20 000 EUR

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'ouverture de ligne de trésorerie.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

Pour extrait certifié conforme,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jacques RIVIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 28/05/2024  
Et publication ou notification du : 28/05/2024

AUNAY SOUS CRECY, le 28/05/2024

